

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS403

présenté par
M. Véran, rapporteur général

ARTICLE 11

À l'alinéa 179, après le mot :

« architecte »,

insérer les mots :

« , architecte d'intérieur, économiste de la construction, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète la liste des professions qui ont vocation à demeurer affiliées au régime d'assurance vieillesse des professions libérales à la suite des concertations conduites avec les organisations interprofessionnelles représentatives du champ des professions libérales.